

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Peinture d'intérieur blanche

Numéro de matière S0002

Version: 6.3
Remplace la version: 6.2

Mise à jour: 17.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 1 de 12
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Moisissures X Peinture d'intérieur blanche

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

EAN 40 44899 12215 9 - Moisissures X Peinture d'intérieur blanche; 750 mL

EAN 40 44899 12211 1 - Moisissures X Peinture d'intérieur blanche; 2,5 L

EAN 40 44899 12212 8 - Moisissures X Peinture d'intérieur blanche; 5 L

EAN 40 44899 13610 1 - Moisissures X Peinture d'assainissement; 250 mL tube

UFI: EAYT-C53N-S41P-2VPK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Revêtements, Couleur, dissolvant, Diluant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG

Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51

Place, Lieu: 9401 Rorschach

Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Peinture d'intérieur blanche

Numéro de matière S0002

Version: 6.3
Remplace la version: 6.2

Mise à jour: 17.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 2 de 12
Langue: fr-CH

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/au savon.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Texte pour l'étiquetage: Contient: 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one
Contient: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one; Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Matière plastique - dispersion avec Dioxyde de titane, matières de charge, eau et additifs.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Peinture d'intérieur blanche

Numéro de matière S0002

Version: 6.3
Remplace la version: 6.2

Mise à jour: 17.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 3 de 12
Langue: fr-CH

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 220-120-9 CAS 2634-33-5	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 4; H302. Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1; H317. Aquatic Acute 1; H400. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 % Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 10.	< 0,025 %
REACH 01-2120768921-45-xxxx N°CE 247-761-7 CAS 26530-20-1	2-Octyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3; H301. Acute Tox. 3; H311. Acute Tox. 2; H330. Skin Corr. 1; H314. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1A; H317. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410. (EUH071). Estimation de la toxicité aiguë (ETA): Par voie orale: 125 mg/kg p.c.. Dermique: 311 mg/kg p.c.. Par inhalation, poussières/brouillard: 0,27 mg/L. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 100. Aquatic Chronic 1: M = 100.	< 0,025 %
n° de liste 611-341-5 CAS 55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) Acute Tox. 3; H301. Acute Tox. 2; H310. Acute Tox. 2; H330. Skin Corr. 1C; H314. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1A; H317. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410. (EUH071). Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % / Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % / Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % / Eye Irrit. 2; H319: 0,06 ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 100. Aquatic Chronic 1: M = 100.	< 0,0015 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Contient Dioxyde de titane. Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Peinture d'intérieur blanche

Numéro de matière S0002

Version: 6.3
Remplace la version: 6.2

Mise à jour: 17.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 4 de 12
Langue: fr-CH

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. Coucher la personne et la tenir au chaud et au calme. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de malaises, consulter un médecin.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement sans assistance médicale. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager.

En cas d'incendie, après la vaporisation de l'eau, risque de formation de: oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, acide chlorhydrique, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Il peut se former une multitude de composés inconnus.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Par aspersion d'eau, les incendies environnants peuvent être maîtrisés et les récipients refroidis. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Peinture d'intérieur blanche

Numéro de matière S0002

Version: 6.3
Remplace la version: 6.2

Mise à jour: 17.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 5 de 12
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas inspirer les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de denrées alimentaires.
Protéger du gel. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé.
Température de stockage conseillée: > 0 °C

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Peinture d'intérieur blanche

Numéro de matière S0002

Version: 6.3
Remplace la version: 6.2

Mise à jour: 17.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 6 de 12
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
13463-67-7	Dioxyde de titane	Suisse: VME	3 mg/m ³ (fraction respirable)
26530-20-1	2-Octyl-2H-isothiazole-3-one	Suisse: VLE	0,1 mg/m ³ (fraction inhalable; peut être absorbé par la peau)
		Suisse: VME	0,05 mg/m ³ (fraction inhalable; peut être absorbé par la peau)
55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Suisse: VLE	0,4 mg/m ³ (fraction inhalable)
		Suisse: VME	0,2 mg/m ³ (fraction inhalable)

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: une protection respiratoire est nécessaire dans les espaces de travail pas suffisamment aérés ou lors de pulvérisation. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme SN EN ISO 374:1.
Type de gants: PVC, gomme
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Peinture d'intérieur blanche

Numéro de matière S0002

Version: 6.3
Remplace la version: 6.2

Mise à jour: 17.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 7 de 12
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	Forme: visqueux blanc
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	env. 0 °C (1013 hPa)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 100 °C (1013 hPa)
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	aucun
Température d'auto-inflammabilité:	aucune donnée disponible
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	à 20 °C, 91 g/L: 8 - 9
Viscosité, dynamique:	à 20 °C: 9.500 - 12.000 mPa*s
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: dispersible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: env. 1,6 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec Acides en dégageant du Dioxyde de carbone.

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moississures X Peinture d'intérieur blanche

Numéro de matière S0002

Version: 6.3
Remplace la version: 6.2

Mise à jour: 17.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 8 de 12
Langue: fr-CH

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indication sur 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one:

Toxicité pour le poisson:

CL50: 0,122 mg/L/96h (RQSA)

Toxicité pour la daphnia:

CL50: 0,181 mg/L/48h (RQSA)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Peinture d'intérieur blanche

Numéro de matière S0002

Version: 6.3
Remplace la version: 6.2

Mise à jour: 17.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 9 de 12
Langue: fr-CH

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 08 01 12 = Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
Recommandation: Produit, non durcis: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Produit, durcis: Pour être éliminé dans un incinérateur d'ordures ou être déposé sur une décharge avec les ordures ménagères.

Conditionnement

Code de déchet: 08 01 12 = Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11
Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:
néant
ADN: ID 9006

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Peinture d'intérieur blanche

Numéro de matière S0002

Version: 6.3
Remplace la version: 6.2

Mise à jour: 17.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 10 de 12
Langue: fr-CH

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

ADN:

ID 9006,

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN:

Classe 9, Code: M12

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG:

non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger:

-

Transport autorisé:

T

Équipement nécessaire:

PP

Protéger du gel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV):

<3 % en poids

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Peinture d'intérieur blanche

Numéro de matière S0002

Version: 6.3
Remplace la version: 6.2

Mise à jour: 17.5.2024
Date d'édition: 31.10.2024

Page: 11 de 12
Langue: fr-CH

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

< 3 % en poids = 1 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H310 = Mortel par contact cutané.

H311 = Toxique par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H330 = Mortel par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 = Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH211 = Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: UFI

Créée: 28.6.2017

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878



Moisissures X Peinture d'intérieur blanche

Numéro de matière S0002

Version:	6.3	Mise à jour:	17.5.2024	Page:	12 de 12
Remplace la version:	6.2	Date d'édition:	31.10.2024	Langue:	fr-CH

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Dam.: Endommagement des yeux
Eye Irrit.: Irritation des yeux
facteur M: Facteur de multiplication
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
pc: Poids du corps
PNEC: Concentration prédite sans effet
PVC: Polychlorure de vinyle
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
RQSA: Relation quantitative structure-activité
Skin Corr.: Corrosion cutanée
Skin Irrit.: Irritation de la peau
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
UFI: Identifiant unique de formulation
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné, et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.